Note d'information sur la Modification du Rayonnement Solaire à l'intention des délégués de l'UNEA6

FEVRIER 2024

La science est claire : nous pouvons encore empêcher des dommages irréversibles au climat, aux écosystèmes et aux droits de l'homme, et le seul moyen d'y parvenir est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de procéder à une élimination rapide, et équitable de tous les combustibles fossiles.

La Modification du Rayonnement Solaire (MRS) décrit un ensemble de techniques de géo-ingénierie conçues pour bloquer partiellement la lumière du soleil afin de masquer l'effet de réchauffement des gaz à effet de serre. Elle n'agit en rien sur les causes profondes du changement climatique, elle est intrinsèquement imprévisible et risque de déstabiliser davantage un système climatique déjà perturbé. Ce n'est ni une assurance pour "gagner du temps", ni une forme de complément aux mesures d'atténuation. La géo-ingénierie solaire est la recette d'un désastre qui retarde l'action climatique et les vraies solutions, et qui fait courir des risques inacceptables à nos communautés et à nos écosystèmes.

Les techniques de MRS largement débattues, telles que l'Injection d'Aérosols Stratosphériques (SAI) et l'Éclaircissement des Nuages Marins (MCB), présentent le risque supplémentaire d'un "choc de terminaison", à savoir l'augmentation rapide des températures mondiales si ces injections devaient, pour quelque raison que ce soit, être interrompues. Pour le SAI, cela signifie que les injections de produits chimiques dans la stratosphère devraient se poursuivre pendant au moins un siècle, cela implique une continuité politique sur plusieurs générations, ce qui est pratiquement impossible à garantir. Outre les risques environnementaux, sociaux et politiques graves - qui incluent de sérieuses menaces pour la biodiversité et la sécurité alimentaire - le MRS lui-même présente un "aléa moral" évident, risquant de retarder les mesures climatiques significatives qui doivent être prises à court terme.

Le Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a averti que les technologies de géoingénierie "pourraient sérieusement interférer avec la jouissance des droits de l'homme pour des millions, voire des milliards de personnes". Il a également souligné l'impact disproportionné de ces technologies sur les populations autochtones, les paysans, les pêcheurs et les autres personnes vivant dans des zones rurales. Ces mêmes groupes ont clairement rejeté la géoingénierie comme une distraction dangereuse qui violerait leurs droits.

DÉCISIONS DES ÉTATS AFRICAINS ET EUROPÉENS SUR LE SRM

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT/19/6
DÉCISION 19/5 : CHANGEMENT CLIMATIQUE

15. Exprimer les préoccupations que suscite la promotion des technologies, en particulier la gestion du rayonnement solaire, **et demander la mise en place d'un mécanisme de gouvernance mondiale pour la non-utilisation de la gestion du rayonnement solaire ;**

RÉSOLUTION 2023/2636 DU PARLEMENT EUROPÉEN (RSP)

92. constate que la Modification du Rayonnement Solaire (MRS) suscite un intérêt scientifique et politique croissant, en tant qu'ensemble d'approches d'ingénierie climatique proposées pour réfléchir artificiellement la lumière du soleil et refroidir la planète, telles que l'injection d'aérosols stratosphériques ; souligne que la MRS ne s'attaque pas à la cause première du changement climatique et ne constitue pas une alternative aux efforts d'atténuation ; constate l'absence de certitude scientifique quant aux effets et exprime son inquiétude quant aux risques globaux et aux impacts négatifs de la MRS sur l'environnement et sur la stabilité climatique et géopolitique ; souligne par conséquent qu'une approche mondiale est essentielle et qu'aucun pays ne devrait expérimenter unilatéralement cette technologie ; prend acte du blocage d'une résolution des Nations unies sur la gouvernance mondiale ; **invite la Commission et les États membres à lancer un Accord de Non-Utilisation au niveau international, conformément au principe de précaution** et en l'absence de preuves de sa sécurité et d'un consensus mondial complet sur son acceptabilité ;

De par leur nature même, l'impact sur le climat mondial des technologies SRM ne peut être testé efficacement qu'au moyen de leur déploiement à grande échelle. Les petites expériences ne peuvent pas démontrer si et comment ces techniques affectent réellement les systèmes climatiques complexes. En raison des délais et de la complexité qu'elles requièrent, il n'y a pas de précédent dans l'histoire de l'humanité qui permette de croire que le déploiement de ces technologies pourrait un jour être régi de manière efficace. Le risque d'un déploiement unilatéral et d'une militarisation est réel : des acteurs privés financent la recherche et une entreprise a déjà réalisé des expériences de géoingénierie solaire à des fins lucratives.

Pour toutes ces raisons, le MRS, ainsi que d'autres formes de géoingénierie, font l'objet d'un moratoire de facto dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique depuis 2010, et les techniques de géoingénierie marine font l'objet d'une demande de réglementation accrue dans le cadre de la Convention de Londres / Protocole de Londres (LC/LP), où la première interdiction de géoingénierie - sur la fertilisation des océans - a vu le jour. Des centaines de scientifiques de renommée mondiale issus de disciplines diverses et des mouvements de la société civile s'accordent sur la nécessité pour les États d'aller plus loin et de s'engager à ne pas utiliser les techniques de Modification du Rayonnement Solaire.

Compte tenu du travail considérable entrepris par des experts de divers secteurs scientifiques, souvent déjà évalué par des pairs, qui ont informé les décisions de l'ONU à ce jour, et de la nature de ces résultats et de leurs conclusions scientifiques, **nous nous inquiétons des résultats qui découleraient de la création d'un groupe d'experts comme le propose la résolution l'AUE6 par la Suisse et la Monaco, et coparrainée par la Géorgie et Israël. La discussion sur la MRS de la manière proposée par la résolution pourrait involontairement compromettre les décisions de la CDB et de la LC/LP, et risque de légitimer la technologie de la MRS, tout en donnant une excuse aux grands émetteurs pour qu'ils ralentissent la mise en œuvre de la réduction progressive des émissions.** Le Sénégal et la Guinée, initialement co-auteurs de la proposition, ont retiré leur soutien au projet de résolution respectivement les 20 et 24 février, le Sénégal soulignant l'appel des ministres africains de l'Environnement en faveur d'un mécanisme international de non-utilisation dans son intervention d'ouverture.

Le large éventail de risques divers que présente la géoingénierie solaire ne peut être réduit aux seules dimensions environnementales, qui relèvent de la compétence du PNUE. Nous notons également avec inquiétude que le rapport "One Atmosphere" comandé par le PNUE n'a pas fait l'objet d'un examen par des pairs, qu'il ne respecte pas les normes du GIEC et qu'il n'a pas été approuvé par le PNUE. Le rapport recommande de manière controversée d'intensifier la recherche et les expériences en plein air, ce qui ne ferait que favoriser le développement de la géoingénierie solaire.

En outre, **les États devraient reconnaître les risques posés par ces technologies les plus dystopiques en s'engageant à ne pas utiliser la géoingénierie solaire.** La décision de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement appelant à la mise en place d'un mécanisme mondial de gouvernance de la non-utilisation des MRS témoigne d'un leadership important, tout comme l'appel explicite du Parlement européen à "initier un accord de non-utilisation au niveau international, conformément au principe de précaution et en l'absence de preuves de sa sécurité et d'un consensus mondial complet sur son acceptabilité". La poursuite du débat sur les technofixes planétaires perturbateurs est vraiment une distraction dangereuse par rapport à la tâche réelle et urgente qui consiste à s'attaquer aux causes profondes de la crise climatique.

RECOMMANDATIONS D'ACTION À L'UNEA 6

- Ne pas approuver la création d'un groupe d'experts ;
- Encourager les États à soutenir l'appel à l'établissement d'un Accord de Non-Utilisation de la Géoingénierie Solaire ;
- Réaffirmer l'importance du principe de précaution en ce qui concerne la géoingénierie solaire ;
- Garantir une consultation rigoureuse et l'obtention d'un consentement préalable, libre et éclairé avant la mise en œuvre de tout projet affectant les droits des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources ;
- Garantir l'accès à l'information et la participation du public à la prise de décision, de même que l'accès à la justice et à d'autres voies de recours contre la conduite d'activités, y compris les expériences, la recherche et la prise de décision sur la géoingénierie solaire, conformément aux dispositions de la Convention d'Aarhus et de l'Accord d'Escazu ;
- Réaffirmer les décisions de la CDB et de la LC/LP et souligner la nécessité interdire les expériences de géoingénierie solaire en plein air ;
- Inviter la CDB à demander aux États de mettre en œuvre la décision CBD X/33.8 (w) et à demander aux parties de faire rapport sur les mesures prises conformément à cette décision ;
- Appeler les Parties contractantes à la Convention de Londres à permettre l'entrée en vigueur de l'amendement de 2013 au Protocole de Londres, conformément à la Résolution LP.4(8), et à faire respecter ses dispositions avant son entrée en vigueur.

SITES WEB POUR PLIS D'INFORMATION

- Accord de non-utilisation de la géoingénierie solaire (SGNUA)
- Note d'information SGNUA sur la géoingénierie solaire
- Note d'information de CIEL sur la géoingénierie et les droits de l'homme
- CAN-International position sur la Modification du Rayonnement Solaire
- Conférence ministérielle africaine sur l'environnement/19/6 Décision 19/5 Changement climatique
- Résolution 2023/2636 du Parlement européen (RSP)
- Rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur l'impact des nouvelles technologies destinées à la protection du climat sur la jouissance des droits de l'homme.
- Pourquoi les expériences sur les MRS sont une mauvaise idée
- L'expérimentation de la géoingénierie solaire ne sera pas autorisée au Mexique
- Note d'information pour les médias : Démystifier la géoingénierie solaire
- Note d'information pour les médias : 100 pays affirment leur intention de réglementer la géoingénierie marine
- Stop à la géoingénierie solaire - résistance à l'expérimentation en plein air de la géoingénierie solaire
- Qu'en est-il de la géoingénierie ?
- CAN-I - Démystifier les distractions dangereuses : Modification du Rayonnement Solaire

HANDS OFF MOTHER EARTH! (HOME) ALLIANCE

BIOFUELWATCH

CENTER FOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL LAW

CLIMATE ACTION NETWORK INTERNATIONAL

ETC GROUP

FRIENDS OF THE EARTH INTERNATIONAL

HEINRICH BOELL FOUNDATION

INDIGENOUS ENVIRONMENTAL NETWORK

OCEANCARE

THIRD WORLD NETWORK

WHATNEXT?